

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du jeudi 06 mars 2025 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire

À l'ouverture de la séance à 20h30, sont présents : Anne-Sophie VUADELLE, Sébastien DEMOUCHE, Christian MONIER, Mathieu LAUFFENBURGER, Cédric BRAUN, Christophe GASCHY, Agnès ROHR et Vivien ZUMSTEEG.

ABSENCES EXCUSÉES : Laurence BOUILLÉ donnant procuration à Agnès ROHR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Sophie VUADELLE

007. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.

008. AVANCE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le montant éligible à prendre en compte correspond à la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif 2024, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives prises au cours de 2024, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L.2322-2 du CGCT), avant application d'un ratio maximal autorisé de 25%.

Cette règle s'applique chapitre par chapitre.
En l'espèce, elle s'articule comme suit :

- **Chapitre 16** : 28258€ en 2024, non concerné (dépenses obligatoires).
- **Chapitre 20** : 3799€ en 2024 -> **949,75€ pour le premier trimestre 2025**
- **Chapitre 21** : 78653€ en 2024 -> **19663,25€ pour le premier trimestre 2025**

En conséquence et après délibération, le Conseil décide d'autoriser le Maire à prendre les décisions nécessaires, dans la limite des montants cités plus haut.

Ce point 008 est adopté à l'unanimité.

009. SUBVENTION AU COMPTE LOTISSEMENT POUR SOLDE DES DERNIERES OPERATIONS 2024

Pour pallier l'insuffisance de crédits au budget lotissement et clôturer ce compte à la fin de l'exercice 2025, il est proposé une subvention du budget communal vers celui du lotissement d'un montant égal au cumul des deux factures restant à régler, soit **3721€**.

Ce point 009 est adopté à l'unanimité.

010. AFFECTATION DES DEPENSES POUR FETES ET CEREMONIES

La collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe, détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater.

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- Participation aux vœux,
- Frais divers réceptions et inaugurations,
- Fleurs et cadeaux pour les mariages, décès, cérémonies et grands anniversaires,
- Bons et repas pour les aînés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'affectation des dépenses décrites ci-dessus au compte 623 Fêtes & Cérémonies, dans la limite des crédits alloués.

Ce point 010 est adopté à l'unanimité.

011. REFONTE DU BAREME DE FACTURATION GARDE DU MATIN PRESCOLAIRE

Pour présenter aux parents bénéficiaires du service comme à la Trésorerie, un barème fixe est indispensable, avec l'aval de la municipalité de Schwobsheim.

L'accueil des enfants est possible dès 07 heures 30 et jusqu'à 8 heures 15. Le barème proposé est le suivant :

Arrivée de l'enfant **entre 7h30 et 7h45 : 4€**

Arrivée de l'enfant **entre 7H45 et 8H : 3€**

Arrivée de l'enfant **entre 8H et 8H15 : 2€**

Ce point 011 est adopté à l'unanimité.

012. INFORMATIONS BUDGETAIRES ET DIVERS

Monsieur Philippe Obrecht, présent lors de cette assemblée, rappelle que le cumul des comptes de la commune (compte 515) s'élève à un montant de 260 000€ environ.

L'exercice 2024 montre un déficit en investissement comme en fonctionnement, non en raison de dépenses excessives, mais après des paiements régularisant les exercices des années précédentes.

La balance globale reste toutefois **positive**, et **sans écart aucun** à la date du 06 mars 2025 entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la Trésorerie.

M Obrecht alerte sur les démarches d'état civil qui accusent un fort retard.

La vente du terrain « Fritsch » (en tenant compte d'une surface à affecter à son accès) au prix de 400 000€ est envisagée, avec une communication par annonce.

L'entretien et le remplacement des pneumatiques du tracteur communal sont à prévoir.

Un rafraîchissement du revêtement de la cour de l'école est à envisager (nettoyage et test).

Un système de nettoyage des sols plus performant est à envisager (matériel ou prestataire).

La dégradation du trottoir rue Schmittlach nécessite une réaction.

L'investissement dans un colombarium au cimetière est évoquée sans décision faute de données chiffrées suffisantes.

Quelques dates : Osterputz le 15 mars, budget le 27 mars à 18 heures.

Séance levée à 23H07

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 heures 35 minutes.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Boesenbiesen,

La secrétaire de séance, Anne-Sophie Vuadelle

Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER

